

Réforme territoriale : changer d'objectifs, d'ambitions et de méthode

Vers une République nouvelle

Vendredi 16 mai, Pierre Laurent, Éliane Assassi et Nicolas Sansu étaient reçus à l'Élysée dans le cadre des consultations sur la réforme territoriale. Voilà ce qu'ils ont dit. (Extraits)

La République est à refonder. Notre pays connaît une crise démocratique profonde qui affecte désormais toutes les institutions. Cette crise est le produit des politiques libérales menées depuis des années, confinant de plus en plus les pouvoirs publics au renoncement et à l'impuissance, cédant toujours plus de pouvoir aux logiques des grandes puissances financières. (...) Cette crise grave appelle un grand mouvement de renouveau démocratique dont notre peuple doit être l'auteur. Ce renouveau doit engager la refondation de nos institutions comme celle de l'efficacité de l'action publique au service de l'égalité et de la justice, jusqu'à fonder une nouvelle République, une sixième République.

Nous le disons clairement : pas de changement possible de nos institutions démocratiques sans démocratie, sans consultation des Français. Toute réforme d'ampleur doit être soumise à la ratification populaire par référendum. (...) Notre exigence est claire : nous demandons un changement immédiat de méthode, d'objectifs et d'ambition pour la réforme des institutions, singulièrement la réforme territoriale. Pour nous, les deux objectifs doivent être le renouveau démocratique et la relance de politiques publiques plus justes et plus efficaces.

CE QUE NOUS RÉCUSONS

1) La dérive autoritaire en cours.

Ces dernières décennies, nos institutions ont subi de nombreuses modifications qui ont achevé de les déséquilibrer en aggravant les défauts primitifs de la Constitution de la Cinquième République. Des reculs de la souveraineté populaire ont été organisés, en particulier sous la pression inacceptable de la Commission européenne et des puissances de l'économie financiarisée. L'oligarchie financière, avec les forces politiques qui veulent bien la servir, prend une part essentielle des décisions sur le plan économique, social, écologique et démocratique. La droite a poussé les feux. Nul ne saurait comprendre pourquoi la gauche devrait aujourd'hui souffler sur les mêmes braises (...)

2) Le déclin organisé de l'efficacité de l'action publique.

Les collectivités locales sont désormais explicitement visées par les attaques contre la puissance publique. Dans tous les pays d'Europe, on a ainsi cherché à réduire leur nombre et donc leur capacité d'action, sous couvert d'économies d'une part et de compétitivité d'autre part. Il est trois choses que nous combattons, et ce sont les trois principaux arguments sur lesquels ont été fondées les réformes sous la présidence précédente comme sous celle-ci.

Un : L'austérité qui impose des réductions de budgets pour les collectivités locales en affaiblissant les investissements comme la réponse aux besoins de la population et la garantie des droits humains fondamentaux. Deuxièmement : Le culte de la compétition acharnée entre les territoires qui conduit à vouloir mettre les institutions publiques au service des projets des décideurs économiques, en les faisant fonctionner sur un mode managérial et technocratique à mille lieues des exigences démocratiques. Troisièmement : La volonté affichée de réduire aveuglément le nombre des représentants du peuple et l'idée selon laquelle la démocratie coûterait trop cher et prendrait trop de temps. C'est sur ces idées que progressent les adversaires de la démocratie. Nul républicain ne devrait leur en donner acte.

3) Les gâchis au service du capital.

L'argent public doit être géré avec la plus grande rigueur et les gaspillages doivent être empêchés dans la gestion quotidienne. Le gâchis commence lorsque l'on détruit des collectivités ou des établissements publics utiles aux populations, en faisant table rase de tout ce qui a été bâti comme politiques publiques. Le gâchis commence lorsque l'on distribue l'argent public à des grandes entreprises, voire multinationales, qui le reversent à leurs actionnaires sous forme de dividendes. Le gâchis, c'est la privatisation et la sous-traitance étendues chaque jour à de nouvelles tâches qui relèvent de la compétence publique. Le gâchis, ce n'est pas la proximité, mais l'éloignement. Le gâchis, ce n'est pas d'avoir différents échelons pour traiter les questions et les

solidarités entre les territoires, c'est de vouloir tout reconcentrer dans les mains d'un nombre de décideurs toujours plus étroit, voire tout soumettre au présidentialisme institutionnel.

4) La réduction insensée des budgets publics.

Promettre l'efficacité, promettre une plus grande égalité et ne pas se donner les recettes nécessaires à l'action, c'est se condamner à l'échec. La persistance de la fraude et de l'évasion fiscales à des niveaux industriels, le refus d'une véritable réforme fiscale pour un impôt plus juste, plus progressif qui s'attaque à la captation indue des richesses produites par le travail au profit des marchés financiers conduisent à affaiblir les institutions communes face aux enjeux les plus cruciaux. Les annonces d'économies produites par les réformes envisagées relèvent de la pure démagogie, d'une part, et de la magie d'autre part. Nous exigeons les chiffres de cet obscur décompte.

5) La mort programmée de la décentralisation.

Tout ce qui est envisagé conduit à une recentralisation sur un État lui-même resserré et qui n'en finit pas d'abdiquer de ses responsabilités. Le MEDEF rêve de la fin de la compétence générale, compétence qu'il s'octroie lui-même, ainsi qu'à ses mandants. Il veut moins d'élus pour avoir plus d'élus dociles, il veut des institutions moins proches du terrain pour jouir sans entraves du territoire, il veut des institutions tenues par Bruxelles et ses orientations libérales pour pouvoir les presser. Les imperfections de nos institutions n'appellent pas pour autant la guillotine. L'action sociale, particulièrement, menée par les départements est un pilier essentiel du pacte républicain. Nous plaçons pour leur transformation, mais certainement pas pour leur disparition pure et simple.

CE QUE NOUS PROPOSONS

1) Le maintien d'un tissu démocratique dense : la commune, la participation et l'intervention citoyenne à tous les niveaux.

Les communes sont le centre de la vie démocratique nationale. Elles doivent être confortées et leurs moyens renforcés. La proximité de leur action publique est vitale pour la République. Les partages et les réorganisations de compétences nécessaires doivent préserver ce poumon démocratique, leurs associations doivent privilégier la dimension de « coopératives de communes ». A tous les niveaux de la République, nous voulons augmenter la participation et l'intervention citoyennes. Face à la crise de la démocratie représentative, la souveraineté du peuple doit connaître un nouveau processus de développement. Ce développement passe à la fois par un débat public exigeant qui se doit d'être dynamisé par les acteurs publics, par des consultations à la fois dans la construction et pour la validation des grands choix par la population. Ce développement passe par un exercice collectif des responsabilités et la fin du présidentialisme à tous les étages.

2) Une architecture institutionnelle qui garantisse l'égalité sur tout le territoire, favorise le partage et la coopération, et non pas des institutions à la carte.

Le maintien des trois niveaux de collectivités actuelles (commune, département, région) est nécessaire au maintien d'une couverture harmonieuse et égalitaire de l'action publique sur le territoire. Ces collectivités doivent disposer d'assemblées élues à la proportionnelle, être dotées de ressources fiscales propres, et assurées de la clause de compétence générale. La suppression des départements, a fortiori accompagnée de l'agrandissement des régions, laisserait un vide béant sans niveaux intermédiaires. Les métropoles ne peuvent combler ce vide sur l'essentiel du territoire. Quant aux maintiens des départements sans conseils généraux élus, ce serait un grave recul démocratique. Nous n'opposons pas ce maintien au développement nécessaire d'autres niveaux d'organisations intermédiaires (intercos, métropoles) sur une base coopérative et volontaire, organisés autour de compétences partagées et dotées des ressources propres nécessaires. Nous sommes favorables à une concertation approfondie sur de nouvelles répartitions de compétences nécessaires. Toute modification de périmètre des départements et des régions doit être soumise pour ratification à la consultation des populations concernées. A tous les niveaux, nous voulons promouvoir la coo-

pération comme règle de vie, plutôt que la concurrence. La coopération, cela se choisit, cela se construit, cela se façonne dans des projets. C'est un tout autre mouvement que le modèle institutionnel pyramidal imposé avec la loi métropoles (...)

3) Les moyens de réelles politiques publiques ambitieuses.

Le programme d'austérité draconien prévu pour les collectivités doit être annulé et les dotations nécessaires pour répondre aux besoins rétablies et revalorisées. Ce n'est pas un coût sans retour. L'investissement public local est un des moteurs de la croissance.

Nous voulons une réforme de la fiscalité intégrant une nouvelle fiscalité locale plus juste, taxant les revenus fonciers spéculatifs, garantissant une péréquation verticale et horizontale permettant de faire reculer les inégalités, incluant la reconstruction d'une fiscalité territoriale des entreprises et des revenus financiers. Le problème n'est pas l'impôt mais la justice et l'efficacité fiscales. L'argent existe, il est aujourd'hui largement soustrait à l'intérêt général et à celles et ceux qui produisent les richesses. L'argent de l'impôt devra servir à développer des services publics accessibles et performants, garantissant l'égalité des droits effective. Il devra servir à déployer une action publique offensive et basée sur la participation citoyenne. (...)

4) Déprofessionnaliser la politique et la détechnocratiser ; généraliser la proportionnelle.

La seule véritable efficacité réside dans des mouvements choisis et décidés par le plus grand nombre et non imposés depuis le cerveau - fût-il éclairé - de quelques-uns. Nous voulons des institutions qui représentent mieux le peuple, avec des assemblées à parité, en limitant le cumul, en favorisant le renouvellement des mandats. Nous proposons de créer un véritable statut de l'élu pour permettre une plus grande rotation, une plus grande possibilité de donner de son temps au service du bien commun, un élargissement de celles et ceux qui sont dans l'action citoyenne. Nous proposons de nous appuyer sur le formidable réseau des élus locaux, dont 95 % sont des bénévoles engagés au service de l'intérêt général et de la vie démocratique. Tous les modes de scrutin doivent être revus pour généraliser au maximum la représentation proportionnelle.

5) Un processus constituant sanctionné par la consultation des Français.

Nous proposons la mise en place d'un processus constituant. Les multiples retouches apportées à notre Constitution nécessitent désormais une remise à plat, intégrant tous les échelons de la vie démocratique et tous les champs, y compris celui de la protection sociale. Il convient d'élargir le champ du bien commun. Nous ne pouvons plus souffrir que des réformes majeures soient adoptées sans que le peuple français en soit saisi pleinement et en soit le décideur, par le biais d'un grand débat populaire et d'une assemblée constituante. La crise démocratique que nous traversons appelle de nouveaux événements fondateurs pour notre pays et l'écriture d'une Constitution nouvelle.

Nous demandons la mise en place d'un processus constituant associant les parlementaires, les élus locaux, les citoyens organisés (syndicats, associations, partis...) comme les citoyens inorganisés. Ce processus qui nécessite un débat sérieux et approfondi devrait s'étaler sur l'ensemble de l'année 2015, et être conclu par un référendum ratifiant le projet élaboré (...). Le référendum est donc un passage obligé, à l'issue d'une construction populaire et d'un débat instruit. La réforme d'affirmation des métropoles, qui continue d'être largement contestée sur le terrain et dont l'inefficacité est latente, est le modèle de ce qu'il ne faut surtout pas faire. S'il doit y avoir réforme à nouveau des conseils généraux et régionaux, cela doit être précédé d'un processus de consultation suffisamment long, commençant par les élus concernés et intégrant une consultation citoyenne préalable. On ne saurait réformer sans avoir dressé un bilan partagé. La date des élections régionales et départementales doit être fixée après clarification de leurs compétences et de leur composition, et en fonction des calendriers de réformes envisagés. En tout état de cause, le mode de scrutin des départementales doit être modifié avant toute nouvelle élection (...)